

## I. RAPPORT FINANCIER 2017

- Le BCFL a été officiellement lancé le 24 juin 2015. En un peu plus de 6 mois, il est parvenu à rassembler 221 membres adhérents, la barre des 200 membres ayant été franchie dès le mois de septembre 2015, soit à peine trois mois après son lancement.
- Pour l'année 2017, le BCFL comptait **212 membres** au 31 décembre 2017 parmi lesquels :
  - **176 membres adhérents en sociétés**, soit 4 de moins qu'au 31 décembre 2016
    - A noter :**
      - 37 nouvelles sociétés ont adhéré dont 24 dont l'adhésion est intervenue tard dans l'année et pour lesquelles le bénéfice de la cotisation 2017 a été étendu à 2018 ;
      - 41 sociétés ont quitté le BCFL en 2017 dont (18) n'ont pas réglé leur cotisation, (20) n'ont pas souhaité renouveler leur adhésion, (2) ont fait faillite/redressement judiciaire ou ont transformé leur adhésion société en individuelle (1) et ont donc été rayés de la liste des membres et ne sont, par conséquent, pas comptabilisés dans les 176 membres sociétés mentionnés ci-dessus.
    - **36 membres adhérents en individuels**, soit 2 de moins qu'au 31 décembre 2016
      - A noter :**
        - 5 nouveaux individuels ont adhéré ;
        - 7 adhérents individuels n'ont pas réglé leur cotisation (4), n'ont pas souhaité renouveler leur adhésion (2) ou ont transformé leur adhésion individuelle en adhésion société (1) et ont donc été rayés de la liste des membres et ne sont, par conséquent, pas comptabilisés dans les 36 membres individuels mentionnés plus haut.
  - Le BCFL compte au 31 décembre 2017 un **solde positif de 57.237,47 euros**, soit une croissance de ses avoirs de 16.730,2 euros par rapport au 31 décembre 2016.
  - Les **cotisations** des membres constituent la source quasi-exclusive des **recettes** en numéraire du BCFL qui s'établissent en 2017 à **28.770 euros**. Elles sont en baisse de 10% par rapport à l'année précédente, reflétant la rotation importante des membres et la légère baisse des adhérents en 2017.
  - Les **dépenses** se chiffrent en 2017 à **12.255,2 euros**. Elles ont fortement progressé (+50%) par rapport à 2016 avec des dépenses d'activité nettement en hausse (11.627,38 euros). Une part importante des dépenses, dont notamment les charges de fonctionnement du BCFL, continuent à être portées par ses parrains : la Chambre de Commerce du Luxembourg et l'Ambassade du Luxembourg en France.

**a. Report du solde au 1<sup>er</sup> janvier 2017 = 40.507,27 euros**

**b. Recettes nettes 2017 = 28.985.4 euros**

**Recettes avec trop-perçus et erreurs de virement : 37.140,80 euros**

- Cotisations :
  - Cotisations sociétés : 159\*160 € = **25.440 €** (comprenant 13 cotisations pour 2018)
  - Trop-perçu de cotisations (2 sociétés ont réglé deux fois leur cotisation) : 2\*160 € = **320 €**
  - Trop-perçu (2 sociétés ont par erreur fait un virement sur le compte du BCFL) : 4 322,94 € et 3 723,24 € = **8 046,18 €**
  - Cotisations individuelles : 36\*90 € = **3.240 €** (comprenant 2 cotisations pour 2018)
  - Trop-perçu de cotisation : **90 €** (1 individuel ayant réglé deux fois sa cotisation – remboursement effectué sur comptes 2018)
- Intérêts bancaires = **210,78 €**
- Régularisation de commission (cotisation Jazz) = **4,62 €**

**c. Dépenses nettes 2017 = 12.255,2 euros**

**Dépenses avec remboursement des trop-perçus et erreurs de virement : 20.621,38 euros**

- **Événements organisés par le BCFL et autre = 11.537,38 euros**
  - Musée de l'Armée = **6.045 €** (AG du 22/05/2017)
  - Cultival = **562 €** (Visites guidées pour l'AG du 22/05/2017)
  - Parfum et Saveurs PSM = **1.785 €** (traiteur pour l'AG du 22/05/2017)
  - Remboursement de frais avancés par l'Ambassade du Luxembourg = **239 €** (Cocktail AG du 22/05/2017)
  - Remboursement de frais avancés par l'Ambassade du Luxembourg = **1.160,65 €** (Conférence buffet dînatoire du 21 juin 2017)
  - Flunch traiteur = **287,55 €** (Soirée BCFL chez le Consul M. Cyril Dary le 4 juillet 2017)
  - Remboursement de frais avancés par l'Ambassade du Luxembourg = **1.458,18 €** (Conférence buffet déjeunatoire du 4 octobre 2017)
- **Papèterie, frais bancaires et de fonctionnements et autre = 717,82 euros**
  - CC France-Canada = **90 €** (Déjeuner autour de la SG de la Francophonie Mme Michaëlle Jean le 18 mai 2017 – Participation de Mme Sdika)
  - Equipement - appareil photo pour le BCFL = **214,97 €**
  - Remboursement de frais avancés par l'Ambassade du Luxembourg = **266,28 €** (affranchissement courriers)

- Remboursement de frais avancés par l'Ambassade du Luxembourg = **19,95 €** (fournitures : badges)
- Frais bancaires (cotisation Jazz) = **126,62 €** (2\*10 € / 5\*10,97 € / 4\*10,20 €)
- **Régularisations de cotisations = 8.366,18 euros**
  - Remboursements de trop-perçu de cotisations (2 sociétés remboursées) : 2\*160 € = **320 €**
  - Remboursement de trop-perçu (2 sociétés ont par erreur fait un virement sur le compte du BCFL) : 4 322,94 € et 3 723,24 € = **8 046,18 €**

**d. Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2018 = 57.237,47 euros**

**e. Contributions offertes aux frais de fonctionnement du BCFL**

- Mise à disposition de personnel : Laurence Sdika - CC ; Guillaume Colin (1<sup>er</sup> semestre), Tim Kessler (2<sup>e</sup> semestre), Nathalie Durand - Ambassade ; temporairement Violaine Mathurin et Sabrina Aksil – CC (pendant le congé maternité de Laurence Sdika).
- Mise à disposition de la Résidence de l'ambassadeur pour accueillir des événements BCFL
- Site Internet du BCFL et newsletter (CC)

\*\*\*\*\*

## **II. PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2018**

- Le nombre des membres repart à la hausse en 2018 après une année 2017 ayant compté davantage de départs que de nouvelles adhésions. Une légère croissance des recettes provenant des cotisations est donc à prévoir.
- Sur le plan des dépenses, ce sont les activités et les événements du BCFL qui continueront à absorber l'essentiel des dépenses avec néanmoins une baisse attendue des coûts grâce à la mise à disposition gracieuse des locaux de la Fondation Biermans-Lapôtre pour l'AG 2018.

**a. Situation au 30 août 2018**

- L'appel de cotisation a été envoyé mi-avril.
- 25 nouvelles adhésions sociétés dont 19 se sont d'ores et déjà acquittées de leur cotisation
- 6 nouvelles adhésions individuelles

*i. Report du solde 2017 = 57.237,47 euros*

*ii. Recettes = 24.995,26 euros*

*Assemblée générale du Business Club France-Luxembourg (BCFL) – 27 septembre 2018 – rapport financier*

- Cotisations sociétés = 22.400 € (140\*160 €)
- 1 trop-perçu de cotisation (1 société ayant réglé deux fois sa cotisation) = 160 €
- Cotisations individuelles = 2.160 € (24\*90 €)
- Intérêts du compte rémunéré = 275,26 €

*iii. Dépenses = 3.108,99 euros*

- Frais bancaires (cotisation Jazz) = 81,60 € (8\*10,20 €)
- Remboursement de frais avancés par l'Ambassade du Luxembourg = 2.094,10 € (Réception du Nouvel An du 23 janvier 2018)
- Trop-perçu de cotisation 2017 remboursé sur 2018 : 90 € (1 individuel ayant réglé deux fois sa cotisation 2017)
- Remboursement de frais avancés par l'Ambassade du Luxembourg = 283,29 € (affranchissement courriers)
- Remboursement de frais avancés par l'Ambassade du Luxembourg = 400 € (quote-part Réception Viva Technology du 24 mai 2018)
- Trop-perçu de cotisation : 160 € (1 société ayant réglé deux fois sa cotisation)
- A noter :
  - l'accueil gracieux à l'Ambassade et à la Résidence de la majeure partie des réunions des groupes de travail TIC, Economie sociale et solidaire, BCFL au féminin, Banque/Finance/Assurance et accueil et accompagnement réciproque des sociétés étrangères en France et au Luxembourg

*iv. Solde intérimaire = 79.123,74 euros*

**b. Perspectives d'ici la fin de l'année**

*i. Recettes nouvelles attendues d'ici fin 2018 = 6085 euros*

- Cotisations sociétés à percevoir = 30\*160 € = 4.800 €
- Cotisations individuelles à percevoir = 11\*90 € = 990 €
- Intérêts du compte rémunéré = 295 € approximativement

*ii. Dépenses nouvelles attendues d'ici fin 2018 = 10.387,08 euros*

- Activités : 9843,20 euros
  - Organisation de l'AG 2018 = 4913,20 € (Traiteur) + 480 € (photographe) €
  - Participation du BCFL avec d'autres partenaires à un stand au Grand Est Numérique à Metz = 450 €
  - Evénement de fin d'année du BCFL et autres événements (petit-déjeuner des groupes de travail, autres événements à l'initiative des membres ou du bureau) dont le coût reste à définir = environ 4000 €

*Assemblée générale du Business Club France-Luxembourg (BCFL) – 27 septembre 2018 – rapport financier*

- Fonctionnement et communication : 543,88 euros
  - Frais bancaires =  $10.97 * 4 = 43,88$  €
  - Autres frais de fonctionnement = 500 € (budget réduit en raison de la prise en charge de l'essentiel des dépenses par les parrains)
  
- A noter :
  - l'accueil gracieux de l'AG 2018 à la Fondation Biermans-Lapôte

*iii. Solde attendu en fin d'année = 74.821,66 euros*